

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 10 décembre 2020, à 19h15, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin. Cette séance est tenue exceptionnellement à huis clos, par visioconférence, en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h27.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2020-12-10.199

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du Programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2020-12-10.200

D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, tel que ci-après présenté :

	Sans subvention	Avec subvention
Année 2021	16 377 500 \$	9 091 820 \$
Année 2022	9 550 000 \$	3 398 820 \$
Année 2023	5 280 000 \$	4 460 820 \$

DE PUBLIER un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h30.
Aucun citoyen ne questionne le conseil.

4. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques